



HAL
open science

La fable de l'injustice épistémique

Pascal Engel

► **To cite this version:**

| Pascal Engel. La fable de l'injustice épistémique. 2015. hal-03680781

HAL Id: hal-03680781

<https://hal.science/hal-03680781>

Preprint submitted on 29 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

La fable de l'injustice épistémique

Pascal Engel

EHESS

Exposé à la table ronde *Epistemologie sociale*, Nancy, Archives Poincaré, Novembre 2015, inédit

1. *L'injustice épistémique*

Elizabeth Fricker (2007) appelle *injustice épistémique* le fait, pour un individu ou un groupe d'individus de subir une injustice quand ses capacités de connaître ou de transmettre le savoir sont déniées ou empêchées. Elle distingue deux sortes principales d'injustice épistémique, l'injustice *testimonial* et l'injustice *herméneutique*. La première se produit lorsqu'un témoignage est considéré comme manquant de crédibilité, ou lorsqu'un témoin n'est pas cru en raison de sa position sociale, de ses origines de son sexe ou toute autre propriété indépendante de sa fiabilité comme témoin. L'un de ses exemples est celui du jeune noir, Tom Robinson, dans le roman d'Harper Lee *To Kill of Mocking Bird*, accusé d'avoir violé une blanche, dont le jury ne prend pas le témoignage au sérieux, simplement parce qu'il est noir. La seconde sorte d'injustice épistémique qu'étudie Fricker, l'injustice herméneutique, survient quand un individu n'a pas accès aux ressources conceptuelles qui lui permettraient de comprendre sa situation. L'exemple que donne Fricker de cette injustice est celui d'une jeune fille qui ne se rend pas compte qu'elle est victime de harcèlement sexuel parce qu'elle ne dispose pas de ce concept et n'a pas les moyens de décrire ce qui lui arrive.

- a) Fricker a-t-elle identifié une forme importante et jusque-là inaperçue d'injustice ? En quoi a-t-on affaire dans ces deux types de cas à une injustice ? Et en quoi cette injustice est-elle *épistémique* ?
- b) Si on admet qu'elle l'est, quelle sont les conséquences que l'on peut en tirer pour l'épistémologie, notamment l'épistémologie du témoignage, et pour l'épistémologie sociale ? Quelle conception de la justice épistémique sous-tend cette analyse ?

Quant à a) la plupart des commentateurs (à ma connaissance tous) semblent être d'accord pour dire que Fricker a identifié un phénomène réel, important, jusque-là négligé. Je voudrais ici exprimer mon scepticisme. Je ne parviens pas à voir en

quoi le concept d'injustice épistémique est clair et délimite un tort et des raisons de blâmer qui soient définies et méritent la littérature croissante à ce sujet¹.

1. *Injustice épistémique et injustice distributive*

Dans le cas de l'injustice testimoniale il est assez facile de voir en quoi un témoin dont la parole est mise en doute en raison de sa race, de son sexe ou de sa position sociale est victime d'une injustice. Il subit un tort parce qu'on ne lui donne pas droit à la parole dans un contexte judiciaire, et parce qu'on refuse de l'écouter, alors même que son témoignage offre a priori toutes les garanties de crédibilité. Mais en quoi cette injustice est-elle *épistémique* ? Ce ne peut être simplement parce qu'il s'agit d'un témoignage, car il y a bien des cas dans lesquels on a d'excellentes raisons de douter d'un témoignage ou de le refuser – par exemple si le témoin est ivre, ou si l'on constate qu'il ment, ou qu'il est partial – sans que notre doute revienne à commettre une injustice vis-à-vis de lui. Il y a injustice épistémique parce que le témoin est traité comme n'étant pas fiable à la fois pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le statut épistémique de son témoignage – mais en raison de biais ou de préjugés – et parce qu'on n'accorde pas au témoin ce à quoi il a droit, à savoir, être entendu et surtout entendu comme porteur d'une parole *crédible*. Comme le dit Fricker, ce dont souffre le témoin dans ces cas est un déficit de *crédibilité* comme dans le cas de Tom Robinson ou bien un excès de crédibilité, si le témoin se voit accorder plus que ce que son témoignage autorise – par exemple si on écoute plus volontiers quelqu'un parce qu'il est un homme, ou un blanc, ou parce qu'il a une autorité particulière ou occupe un poste ou un position sociale plus éminente ou jugée telle. Dans l'une ou dans l'autre cas, il y a injustice, parce que l'auditeur qui reçoit le témoignage viole une obligation que Fricker caractérise ainsi :

“Epistemological nuance aside, the hearer's obligation is obvious: she must match the level of credibility she attributes to her interlocutor to the evidence that he is offering the truth.” (2007: 19)

Celui qui commet une injustice épistémique ne proportionne pas le crédit qu'il accorde au témoignage aux raisons qu'il a de croire le témoin. Il viole donc ce que l'on peut appeler une norme de crédibilité (cf Lackey 2017):

Norme de crédibilité : Un auditeur A doit se conformer au jugement de crédibilité d'un locuteur S en proportion des preuves qu'il a que S dit la vérité

C'est donc parce qu'on a violé une règle générale portant sur la transmission du témoignage qu'il y a injustice testimoniale.

¹ Depuis l'écriture de ce texte (2015) cette littérature a crû exponentiellement, et les *handbooks*, conférences, colloques à son sujet sont devenus une véritable industrie. J'ai eu l'occasion de traiter de ce sujet dans Engel 2019. (note de 2022)

Fricker est claire sur le fait que l'injustice en question n'est pas une injustice due à la mauvaise distribution d'un bien qui serait la crédibilité :

Further, those goods best suited to the distributive model are so suited principally because they are finite and at least potentially in short supply. (Recall Hume on the genealogy of justice: a situation of plenty is not one in which the distributive concept will naturally arise.) Such goods are those for which there is, or may soon be, a certain competition, and that is what gives rise to the ethical puzzle about the justice of this or that particular distribution. By contrast, credibility is not generally finite in this way, and so there is no analogous competitive demand to invite the distributive treatment. (2007: 19-20)

Le modèle de justice épistémique qu'elle suit n'est donc pas un modèle de justice distributive : la crédibilité n'est pas un bien fini qu'on pourrait partager entre les sujets et dont chacun devrait recevoir une part égale, ou la part qui lui est due. La crédibilité porte sur autant de propositions susceptibles d'être crues que l'on voudra, et il y en a une infinité.

Fricker ne décrit pas seulement l'injustice testimoniale comme un déficit de crédibilité subi par le témoin suite à la violation de la norme de crédibilité. Elle dit aussi que le témoin qui subit ce déficit subit un tort spécifique dans sa capacité comme sujet connaissant (*wronged specifically in her capacity as a knower*, p. 20). On doit donc supposer que pour Fricker il y a quelque chose comme un droit, le droit d'être un sujet connaissant, qui se trouve, dans les circonstances en question, violé. Ce droit est fondé sur une capacité comme sujet connaissant que tout le monde a en partage. Il y a de ce point de vue une asymétrie entre le déficit de crédibilité et l'excès de crédibilité, car le second ne peut être considéré comme privant le sujet de sa capacité de connaissant, puisqu'au contraire il lui accorde *trop* de cette capacité (2007 :20). Pour reprendre un de ses exemples, un jeune homme de bonne famille, à qui tout le monde dit qu'il est très intelligent et qui le croit, acquiert une assurance et une arrogance qui lui permet d'aller dans la meilleure université, ce qui renforce encore son arrogance. On lui accorde plus que ce à quoi il a droit comme sujet connaissant, mais il n'est pas victime d'une injustice épistémique puisqu'il n'est pas, bien au contraire, privé de son droit à savoir.

Fricker ne localise pas seulement l'injustice testimoniale dans l'existence d'un déficit de crédibilité. Cette injustice est due à un certain type de cause : « Quand l'auditeur d'un témoignage a un préjugé quant à l'identité du témoin : le cas central de l'injustice testimoniale est un déficit de crédibilité dû à préjugé quant à l'identité (2007 :28)

On peut donc donner la définition suivante de l'injustice épistémique testimoniale

IET Il y a injustice épistémique testimoniale quand le récepteur d'un témoignage n'accorde pas le degré de crédibilité dû à ce témoignage en raison d'un préjugé dû à un biais ou d'un stéréotype quant à l'identité du témoin et quand ce témoin subit un tort dans sa capacité comme sujet connaissant.

Dans le cas de l'injustice herméneutique, la situation est différente. On ne viole pas une norme de crédibilité et on ne viole pas un droit à être traité comme sujet connaissant, mais on est victime d'un déficit de compréhension : on n'a pas les ressources nécessaires pour comprendre sa situation. L'injustice ici tient au fait ou bien que l'on ne vous donne pas accès à ces ressources, ou bien qu'on n'en dispose pas. Mais ici aussi le rôle du préjugé est central. Fricker définit l'injustice herméneutique comme

“Le fait qu'une part significative de l'expérience sociale de quelqu'un ne puisse être comprise collectivement en raison d'un préjugé structurel quant à l'identité dans la ressource herméneutique collective » (2007 : 56)

2. *Objections*

La notion d'injustice épistémique avancée par Fricker me semble obscure, et conduire à un dilemme :

- 1) Ou bien c'est de l'injustice tout court et on ne voit pas en quoi elle serait particulièrement épistémique plutôt que sociale, économique,
- 2) Ou bien c'est de l'injustice *épistémique*, mais alors quels sont les principes de justice qui s'y appliquent ?

la notion d'injustice épistémique est triviale

Considérons d'abord l'injustice testimoniale. Comme je l'ai noté, les exemples de Fricker sont clairement des exemples d'injustice. Ne pas être pris au sérieux quand on témoigne, ou parce qu'on est une femme, ou un noir, sont des injustices. Mais en quoi sont-elles des injustices spécifiquement *épistémiques* ? La différence entre le cas où un noir se voit refuser l'entrée dans tel restaurant et le cas où il se voit refuser l'entrée dans une université tient au fait que la seconde implique une privation de connaissance et pas la première, mais le fait que la connaissance soit impliquée dans le second cas semble contingent, même si ces deux cas ont en commun le fait qu'il s'agit de racisme ou de discrimination. Il peut y avoir toutes sortes d'injustices relatives à tels ou tels types de circonstances X, Y ou Z, sans que nous n'éprouvions le besoin de les appeler des injustices X, Y ou Z. Par exemple tous les cas dans lesquels quelqu'un me passe devant dans une queue ou refuse à une vieille dame une place assise dans un bus sont des injustices fréquentes, mais personne ne songerait à inventer une catégorie spéciale d'injustice *d'attente dans une queue* ou *d'injustice de montée dans un bus*. Pour qu'il y ait injustice épistémique, il faut qu'il y ait une certaine privation du statut de sujet connaissant en raison d'un préjugé d'identité associé à un stéréotype. Mais tout cas de ce genre n'est pas une injustice épistémique. Ainsi une jeune femme qui entreprend un doctorat peut se voir freinée ou empêchée dans sa recherche universitaire parce qu'elle n'obtient pas de bourse, a des difficultés à

faire garder son enfant ou rencontre les préjugés masculins sous diverses formes. Le fait qu'elle soit ainsi empêchée de continuer ses études est certainement dû à ces préjugés et est une injustice, mais le fait que l'injustice en question soit *épistémique* est purement contingent. Elle aurait été également victime d'injustice si elle avait cherché un travail ou s'était engagée dans une activité artistique.

Mais Fricker, comme on l'a vu, donne des critères : il faut qu'il y ait une certaine sorte de déficit de crédibilité, qui soit lié à la transmission de l'information par témoignage et qui repose sur un préjugé quant à l'identité du témoin. Ce préjugé, comme le montre Fricker, est le plus souvent dû à l'existence d'un stéréotype ou d'un biais qui affecte le jugement.

Le problème est que cette catégorie est si large qu'elle inclut potentiellement tous les cas de communication humaine par témoignage. On peut dresser une liste indéfinie de cas où il y a des déficits de crédibilité :

Une jolie brune m'a parlé (elle est jolie, donc sotté)

Une blonde m'a parlé (toutes les blondes sont idiotes)

Une grosse brute a pris la parole (une brute ne peut rien dire d'intelligent)

Le directeur a pris la parole (c'est le dirlo, on l'écoute)

Un ouvrier a pris la parole (les ouvriers ont le droit de protester)

Le président a pris la parole (c'est le président)

Un simple citoyen a pris la parole (tout citoyen a le droit de parler)

L'homme qui parle est mal / bien habillé (ses habits trahissent son statut)

Cet article est dans les *inrockuptibles* (c'est branché mais pas sérieux)

Cet article est dans *Le Monde* (alors c'est sérieux)

Cet article est dans *20 minutes* (ce n'est pas du journalisme)

Cet article est dans *Minute* (c'est un journal fasciste)

Le problème de l'extension quasi infinie de l'injustice épistémique : presque tous les contextes de la communication humaine et de témoignage peuvent être traités comme des cas potentiels de justice et d'injustice épistémique. En quoi alors le concept est-il distinctif et non trivial ?

L'extension du concept est problématique aussi quand il s'agit de l'excès de crédibilité : "Clearly credibility deficit can constitute such a wrong, but while credibility excess may (unusually) be disadvantageous in various ways, it does not undermine, insult, or otherwise withhold a proper respect for the speaker *qua* subject of knowledge; so in itself it does her no epistemic injustice, and *a fortiori* no testimonial injustice".(2007 : 20)

Mais il peut y avoir injustice épistémique aussi quand l'auditeur se donne à lui-même un *surplus* et non pas seulement un déficit.

Exemple : des chercheurs sexistes ou racistes qui jugent être meilleurs que les femmes, les noirs de leur labo.

Il peut arriver qu'il y ait déficit épistémique quand le sujet est lui-même pris comme connaissant quelque chose en fonction de son appartenance à un groupe (vous êtes un noir, donc vous y connaissez en drogue, en armes, et autres stéréotypes).

Une autre difficulté vient de la nature même des préjugés en cause. Fricker dit :

The primary harm of hermeneutical injustice consists in a situated hermeneutical inequality: the concrete situation is such that the subject is rendered unable to make communicatively intelligible something which it is particularly in his or her interests to be able to render intelligible. This reveals another deep connection with the wrong of testimonial injustice. The primary harm of (the central case of) testimonial injustice concerns exclusion from the pooling of knowledge owing to identity prejudice on the part of the hearer; the primary harm of (the central case of) hermeneutical injustice concerns exclusion from the pooling of knowledge owing to structural identity prejudice in the collective hermeneutical resource. The first prejudicial exclusion is made in relation to the speaker, the second in relation to what they are trying to say and/or how they are saying it. The wrongs involved in the two sorts of epistemic injustice, then, have a common epistemic significance running through them—prejudicial exclusion from participation in the spread of knowledge. (2007-163)

L'exclusion *du fait de préjugés* est-elle une forme d'injustice ?

L'exclusion est volontaire (je ne reçois pas votre témoignage parce que vous êtes noir, femme, gay, musulman, végétarien, amateur de corrida, philosophie continental), mais les préjugés le sont-ils ?

Les préjugés, biais, stéréotypes, racistes, de classe, etc. stigmatisent, discriminent des individus.

Mais ils sont souvent involontaires, au même titre que ce que les marxistes appellent idéologie.

De même le déficit en compréhension de l'injustice herméneutique

Peut-on faire subir une injustice inconsciemment?

Peut-on blâmer un individu pour des états mentaux inconscients ? Peut-on l'accuser de commettre une injustice parce que, par exemple, il serait, sans s'en rendre compte, misogyne, homophobe ?

On peut certainement être, sans le savoir, ni le vouloir, la cause d'une injustice, ou avoir des désirs ou croyances inconscients qui trahissent des préjugés. S'il fait partie de ces attributions qu'on aurait pu prendre conscience de cette injustice et de ces préjugés, est-on pour autant responsable ? C'est le problème des attributions de biais : ou ce sont des croyances explicites (mais alors ce ne sont

pas des biais) ou bien ce sont des états cognitivement impénétrables et inconscients. Le péché originel a toujours posé problème...

ambiguïté de IE

L'injustice épistémique testimoniale selon Fricker est commise par l'auditeur ou le récepteur d'un témoignage qui n'accorde pas au témoin la crédibilité qui lui est due en raison d'un biais ou d'un stéréotype quant à son identité, et telle que son statut comme sujet connaissant soit mis en cause.

Pour qu'il y ait injustice épistémique, il ne suffit pas, comme je l'ai déjà noté, que l'auditeur ait des raisons de douter de la fiabilité du témoignage. Il faut que les raisons soient dues à un biais ou un stéréotype quant à l'identité du témoin. Mais un biais ou un stéréotype est un facteur causal, psychologique ou social qui affecte le jugement de fiabilité du récepteur. En quoi ce facteur est-il épistémique ? Il ne concerne pas la justification que le récepteur a pour croire que le témoin est fiable et que le témoignage transmet une croyance justifiée, mais les conditions de réception du témoignage. Mais ces conditions ne sont pas en elles-mêmes épistémiques. Les préjugés, les biais et les stéréotypes sont des facteurs causaux qui affectent nos jugements, tout comme la fatigue, les déficits cognitifs, ou les émotions. Il semble que Fricker confonde ici deux choses : les conditions (épistémiques) permettant qu'acquérir un savoir par le biais d'un témoignage d'une part, et les conditions d'*acceptabilité* du témoignage (Goldberg 2015). Bien sûr les deux choses sont liées : si je ne vous accepte pas comme témoin fiable, je ne peux pas obtenir de connaissance de votre part. Mais les deux choses ne reviennent pas au même.

Ici on doit faire intervenir la distinction entre deux conceptions de la justification testimoniale : la conception dite réductionniste ou inférentialiste de la justification du témoignage qui dit qu'un témoignage est justifié si l'on peut faire une inférence à partir de ses sources, et la conception non réductionniste qui dit qu'on est autorisé *prima facie* à accepter un témoignage sans demander de garanties supplémentaires, en adoptant une forme de crédulité par défaut.

Quel modèle adopte Fricker ? Quand elle nous parle de crédibilité du témoin, et qu'elle suppose qu'il y a une norme de crédibilité qui prescrit d'accorder à chacun la crédibilité qui lui est due a priori, elle semble présupposer un modèle réductionniste et évidentialiste : l'injustice épistémique intervient quand est présent un doute ou une croyance qu'un sujet devrait avoir qui indique que la croyance du sujet est soit fautive (*rebutting*) ou non fiable (*undercutting*). Elle intervient quand on ignore des preuves en raison de l'identité sociale de l'agent.

Mais Fricker semble aussi adopter un modèle non réductionniste, dans sa définition même de l'injustice épistémique comme violation d'un droit à la connaissance fondé sur des capacités du sujet connaissant. Ici il ne s'agit plus d'une norme de crédibilité qui est violée, mais la présomption d'acceptabilité du

témoignage, qui fait que tout sujet a une autorisation ou un droit présomptif de voir son témoignage entendu. Si on a un préjugé dû à un biais ou un stéréotype, on n'accorde pas ce droit au témoin, et on est injuste.

Le débat réductionnisme vs anti-réductionnisme quant au témoignage est épistémologique parce qu'il porte sur la justification des croyances testimoniales et sur leur capacité à être des connaissances. Mais la question de savoir si un témoignage est accepté ou non en raison de préjugés sociaux est une tout autre question : elle porte sur les conditions, sociales, politiques, psychologiques de l'acceptabilité d'un témoin en tant que témoin. Certes ces conditions affectent la justification des témoignages et la connaissance des sujets, puisque le fait de ne pas écouter un témoin quand il est porteur d'une connaissance diminue sa capacité épistémique, en même temps qu'elle prive les auditeurs de la possibilité de recevoir cette connaissance.

Qui dit injustice dit aussi justice. Quelles seraient les conditions de la justice épistémique ?

3. *Que serait la justice épistémique ?*

On pourrait envisager une injustice épistémique distributive, où il s'agit de répartir de manière équitable un bien épistémique, la vérité ou la connaissance. Par exemple l'accès à l'éducation, à l'information, au savoir en général sont des biens épistémiques qui peuvent être plus ou moins bien répartis (cf Coady 2015). Cette réponse me semble parfaitement sensée, même si l'évaluation de ce qu'est un bien épistémique est difficile. Mais tout le monde s'accorde sur le fait que l'accès à la lecture, à l'écriture, à des ressources de base telles que des livres et internet, à des écoles et à des universités sont des biens culturels de ce genre. Mais ici les discussions sont à peu près les mêmes que celles qui ont lieu en économie, en sociologie, et dans l'espace public en général sur l'accès au savoir.

Que vaut le principe d'égalité de crédibilité de Fricker ? Tout le monde a-t-il droit à une crédibilité égale ? *Quid* des gens qui sont fous, malades, fanatiques, dogmatiques, stupides ?

Quid des situations où la différence de savoir est constitutive et nécessaire, comme l'enseignement ? Le professeur enseigne à l'élève. Celui-ci en sait moins. Le professeur le traite comme non crédible, mettons sur l'histoire romaine. Est-il injuste épistémiquement ?

Il y a des cas d'injustice épistémique massive : par exemple une dictature qui interdit l'information.

Et des cas de justice épistémique massive : le principe de charité davidsonien. Comment évaluer ? Au cas par cas ? Et si les conditions générales de l'économie de l'information l'empêchent ? Des concepts comme ceux de droit à l'information

(patients, victimes, citoyens), de droit au savoir et à l'éducation devraient figurer dans la réflexion sur l'injustice épistémique. Mais ces droits sont des droits à certains biens, au sens du modèle distributif et non pas transactionnel de la justice

Le dilemme de Fricker au sujet de IE est le suivant:

- 1) Ou bien c'est de l'injustice tout court et on ne voit pas en quoi elle serait particulièrement épistémique plutôt que sociale, économique, ou distributive du bien qu'est le savoir .
- 2) Ou bien c'est de l'injustice épistémique, mais alors quels sont les principes de justice qui s'y appliquent ?

Fricker soutient que l'injustice dans la distribution du savoir comme un bien n'est qu'incidemment épistémique : c'est de l'injustice tout court. Par exemple pour elle l'éducation n'est qu'incidemment épistémique. Elle considère que la vraie injustice épistémique est celle qui met en jeu la capacité des agents à savoir. Mais est-ce de l'injustice épistémique ? Le concept devient si large qu'il perd son sens.

Pour qu'il y ait justice ou injustice épistémique il faut

- 1) Qu'il y ait une propriété épistémique susceptible d'être possédée par un agent (croyance, croyance vraie, savoir)
- 2) Que cette propriété épistémique ait une certaine valeur (des vérités triviales ne peuvent pas être des propriétés épistémiques valables)
- 3) Que cette propriété soit telle qu'elle donne lieu à une forme de Justice ou d'injustice

Cela fait trois problèmes distincts, bien classiques :

- a) qu'est ce qu'une propriété épistémique par opposition à une qui ne l'est pas ? Des assertions, des témoignages, des informations véhiculées, des mensonges des secrets sont des états ou des événements qui ont des propriétés épistémiques. Mais pas des plaques de chocolat, des appartements, des sommes d'argent.
- b) quelle est la valeur de la connaissance ?
- c) Qu'est ce que la justice ? distributive ou transactionnelle ?

Fricker nous parle d'injustice épistémique dans des situations d'oppression, de tyrannie ou d'abus de pouvoir : mais si un tyran me ment, ou un pouvoir refuse de m'entendre je suis victime d'injustice mais ce n'est qu'incidemment une injustice épistémique.

Dans le passé on s'est occupé de l'injustice distributive (par exemple accès des pauvres à l'école et à l'éducation). A présent on s'occupe de l'injustice transactionnelle (femmes, minorités). L'identité est devenue le concept central. C'est à ce concept que se réfère Fricker.

Il est clair que dans les deux cas on a affaire à des formes d'injustice. Mais pourquoi la première serait-elle non épistémique alors que la seconde le serait ?

conclusion

La notion d'injustice épistémique proposée par Fricker me semble, en l'état, confuse. Elle peut, de ce fait prêter à toutes sortes d'exploitations idéologiques, militantes, politiques. Le problème n'est pas cette exploitation, mais la question de savoir ce qui est effectivement dénoncé. Ou ce sont des formes classiques d'injustice, et dans ce cas on ne voit pas ce que l'ajout de « épistémique » autorise, sauf à reconnaître l'extension du domaine des biens d'information qui oblige à repenser le droit et la justice dans ces domaines, ou bien on a affaire à une forme distinctive d'injustice, mais on voit encore mal laquelle.

REFERENCES

Coady , D. "Two concepts of epistemic injustice", *Episteme*, 7, (2) pp. 101-113

Engel, P. 2019 *Les vices du savoir*, Agone, Marseille

Fricker, M. 2007 *Epistemic Injustice*, Oxford : Oxford University Press

Golberg, S "Testimony and Reasons." In D. Star, editor, *Oxford Handbook of Reasons and Normativity*. (Oxford: Oxford University Press)

Hookway, C. Some Varieties of Epistemic Injustice: Reflections on Fricker *Episteme* 7 (2):151-163 (2010)

Lackey, J. "Norms of Credibility." *American Philosophical Quarterly* 54 (2017): 323–337